

DVN

16

COMPAGNIE DE

BRIGADE MIXTE DE

V. N° 1997 du 25.11.1976

- GENDARMERIE NATIONALE -

PROCES - VERBAL

D'ENQUETE PRÉLIMINAIRE

Bauvalisé

L'an mil neuf cent soixante seize, le vingt et un décembre,

76300299

Nous soussigné :

S G M.D.L.Chef,

21 - 11. 76

de la Brigade Mixte de Gendarmerie de

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

CODE

- PRÉAMBULE -

CORF

Le vingt-cinq novembre mil neuf cent soixante seize, à quatorze heures, au bureau de la brigade, le gendarme M. W. J., agent d'assurance, dénonçant

Il nous relate les faits suivants :

- Le dimanche 21.11.1976, à 20 heures 55, il se trouvait à , devant le domicile de sa sœur, M. J. , épouse C. .
- En regardant vers le ciel, il a aperçu un objet volant qu'il n'a pas pu identifier.
- Devant ce phénomène inexplicable, il a appelé sa sœur, M. J. , épouse C. , son beau-frère C. C. , et un ami, B. A. , qui ont vu l'objet.

- ENQUETE -

Le vingt-cinq novembre mil neuf cent soixante seize, à 14 heures 30, nous avons procédé à l'audition de :

M. J. , né le à ,
demeurant à ,
agent d'assurance, de nationalité française, qui déclare :

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE

041280 30DEC76

31 DEC. 19/6

ENCL

Le 21 novembre 1976, je suis pilote privée d'avion de tourisme. Le dimanche 25 novembre 1976, j'étais en vîlîte à [redacted], chez mon beau-frère C. [redacted]

A 20 heures 55, je ... trouvais dans la rue, devant le domicile de mon beau-frère. À cet instant, levant les yeux au ciel, j'ai assisté à l'apparition dans l'atmosphère d'un objet volant non identifié. J'ai vu un trait rouge rectiligne orienté au cap géographique d'environ 065°, d'une durée très courte pouvant être estimée à une équivalente de 20° de déplacement par rapport au point du sol. Immédiatement, pendant un laps de temps très court, l'objet a disparaît. Immédiatement après, l'objet est réapparu sous la forme d'un gros point blanc lumineux surmonté à son sommet d'un genre de gyrophare émettant des reflets blancs bleutés très puissants et de très longue durée. L'objet a continué à se déplacer au cap 065°, à une vitesse décroissante. La vitesse initiale était très élevée et pouvait être assimilée à celle d'une étoile filante.

Parvenu à une distance et à une altitude très difficile à estimer l'objet a décrit une large courbe sur sa droite, à 90° de sa trajectoire précédente, et tout en continuant sa descente à vitesse réduite, que j'estime inférieure à 200 km/h, a alors atteint à 20 km/h

Le 25.11.1976, à 15 heures. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y paroîts et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Les coordonnées U.T.M. de l'emplacement du témoin à [redacted], sont les suivantes :

Un message n° 759/2 a été établi le même jour et adressé au Commandant de la Gendarmerie de [redacted]

Le 29.11.1976, au service à [redacted] nous procédons à l'audition de :

M. J., épouse C. née le [redacted] sans profession, demeurant à [redacted] de nationalité française, qui nous déclare à 8 heures 45 :

Le 21 novembre 1976, vers 21 heures, je me trouvais à mon domicile à [redacted]. Mon frère M. [redacted], qui se trouvait devant la maison m'a demandé de le rejoindre.

Je l'ai rejoint et il m'a désigné un point dans le ciel. J'ai vu un point blanc, légèrement crème, très lointain se déplacer à la vitesse d'un avion en direction de [redacted]. J'ai regardé ce phénomène quelques instants et je suis retourné dans la maison. J'ignore ce que pouvait être cet objet.

Le 29.11.1976, à 9 heures. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher ".....".

(A signé au carnet de déclarations)

Le même jour, à , et les jours suivants dans les communes environnantes, nous avons contacté les autorités locales et des habitants de ces localités. Personne, en dehors de la famille W. et de leurs invités, ne semble avoir aperçu l'O.V.N.I.

Monsieur W. J. nous a communiqué le nom des personnes suivantes, qui auraient vu le phénomène :

- C. C., militaire à
- H. A., demeurant à

Depuis le début de cette enquête, aucun fait identique ne nous a été signalé dans la région de .

Une photocopie -carte michelin au 200 000ème- avec la trajectoire supposée de l'O.V.N.I. tracée en rouge, est jointe à la procédure.

Un croquis représentant le déplacement de l'O.V.N.I. par rapport à la position du témoin est joint à la procédure.

DÉTACHÉ EN SEPT EXPÉDITIONS DESTINÉES :

La première : avec copie, à Monsieur le Procureur de la République à

La deuxième : à Monsieur le Général d'Armée, Gouverneur Militaire de , Commandant du 1er Corps d'Armée et de la ème Région Militaire à

La troisième : à Monsieur le Sous-Directeur de la Gendarmerie (avec copie) à

La quatrième : à Monsieur le Général, Commandant la P.A.T.A.C. de la ère Région Aérienne à

La cinquième : à Monsieur le Préfet de la à

La sixième : (COPIE), à Monsieur le Colonel, Commandant la circonscription Régionale de Gendarmerie de

La septième : aux archives

Clos, à , le 21 Décembre 1976

Le N.D.L.Chef 3 .O.



